

france3-regions.francetvinfo.fr

Luka, 5 ans, retrouve son AESH pour l'accompagner à l'école

Emilie Renaux, mère de Luka

3-4 minutes

Depuis 2 ans, cet élève de grande section à Saint-Etienne-du-Rouvray, né sourd, était aidé dans sa scolarité par une accompagnante parlant la langue des signes. Mais en juin, les parents du petit garçon ont appris qu'elle ne pourrait plus être à ses côtés.

Rencontrée par les journalistes de notre rédaction, la mère de Luka se disait ce matin très en colère.

Je suis inquiète pour son avenir et son parcours scolaire dans une classe inclusive. Sans son AESH, les problèmes de comportement vont arriver très vite car il ne pourra pas communiquer avec les autres. Avec la COVID-19 et le port du masque obligatoire pour les enseignants, c'est encore pire.

Car depuis son entrée en maternelle, Luka était accompagné par Gwendoline, une AESH compétente en langue des signes. Un atout de poids pour cet enfant, né sourd, dont les parents sont sourds également. **Une aide qui jusque là lui a permis, d'après sa mère, d'évoluer au même niveau que ses camarades de classe entendants.**

Pour Marion Martin Barrero, mère d'un enfant scolarisé dans la même classe que Luka, et ami de la famille, ce que l'AESH de

Luka lui apportait allait même au-delà de l'apprentissage des compétences.

Le rôle de l'AESH, ce n'est pas uniquement la traduction en langue des signes. C'est aussi expliquer aux autres les comportements de Luka qui peuvent surprendre les enfants ordinaires. C'est expliquer à Luka les réactions des autres. Enfin, c'est également sensibiliser le personnel. L'enseignant de Luka par exemple a commencé à apprendre la langue des signes.

Marion Martin Barrero, mère d'élève

Pour soutenir les parents de Luka, elle avait même lancé [une pétition](#).

Une réforme pour être plus proche des parents

Depuis cette rentrée, **le travail des AESH est organisé par PIAL**, les pôles inclusifs d'accompagnements localisés.

Désormais, **les accompagnants d'élèves en situation de handicap sont rattachés soit au premier degré (maternelle, primaire), soit au second degré (collège, lycée)**.

Or, depuis deux ans, Gwendoline, l'AESH de Luka accompagnait également un élève de lycée. Pour cette rentrée 2020, étant rattachée au second degré, elle ne pouvait plus s'occuper de Luka.

Une situation dont les parents disent avoir eu connaissance depuis juin. De son côté, l'inspection académique de Seine-Maritime dit avoir eu connaissance de cette situation il y a quelques jours.

D'après l'inspection académique de Seine-Maritime, "cette réforme est censée permettre plus de souplesse, plus de

réactivité et plus de proximité avec les parents

Dans 99,9% des situations, cette nouvelle organisation permet d'être au plus près des besoins des élèves. Nous avons gagné en souplesse, en réactivité et en proximité avec les parents, qui ont désormais un interlocuteur qui peut répondre à leurs interrogations. Dans le cas de Luka, il s'agit d'une situation très particulière avec une compétence rare pour l'AESH, la connaissance de la langue des signes. Il nous a fallu deux jours pour trouver une solution. Car pour Luka, la réponse juridique avait créé une aberration pédagogique.

Olivier Wambecke, inspecteur d'académie

L'inspection académique l'assure. La situation est réglée. La semaine prochaine au plus tard, Luka retrouvera Gwendoline à ses côtés pour reprendre le chemin de l'école.

Poursuivre votre lecture sur ces sujets